



Directive 81 (1955)¹

Développement économique de l'Europe méridionale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Charge la commission des Questions économiques et son groupe de travail de continuer à suivre l'évolution de la situation économique en Italie, et de fournir tout leur appui en vue d'assurer la mise en oeuvre satisfaisante du programme de développement économique ;

Charge la commission des Questions économiques et son groupe de travail de continuer à suivre l'évolution de la situation économique en Grèce et en Turquie, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée Consultative lors de la huitième Session.

1. 26e séance

